

Édito Attention DANGERS !

Changement climatique et intempéries, le Pas de Calais connaît des épisodes de crues parmi les plus importantes depuis trente ans. Il va falloir des mois, des années à la population pour tout reconstruire. Comment penser l'avenir, la protection des populations, des biens, l'anticipation de ces inondations ?

Les mouvements sociaux se développent en France, en Europe et aux États Unis. Les profits n'ont jamais été aussi grands et la pauvreté est un fléau qui touche le monde entier. Secours Populaire, Restos du Cœur, la banque alimentaire ne peuvent plus faire face à cette montée de la pauvreté qui touche toute la population, jeunes et vieux et lancent des cris d'alarme.

La situation au moyen orient est grave. Il y a urgence à faire cesser ce conflit meurtrier entre Israël et le Hamas dont les premières victimes sont les peuples palestiniens et israéliens. Nous ne pouvons laisser les mains libres, ni à Netanyahu avec sa politique d'annexion des territoires palestiniens et sa politique d'extrême droite, ni au Hamas avec sa politique basée sur le terrorisme qui ne résout en rien les besoins et les attentes du peuple palestinien. Dans les hôpitaux de Gaza on meurt faute d'électricité, 20 des 36 centres de santé de l'enclave ne fonctionnent déjà plus.

En France, de la droite à l'extrême droite, en passant par l'UDI,

Renaissance, pour ces va-t-en-guerre l'heure est à la récupération. L'extrême droite y voit un levier pour continuer à diffuser sa propagande anti islam et anti immigration. Présence obscène et scandaleuse dans la manif du 12 novembre de tous ces acteurs y compris de l'extrême droite.

L'Argentine, la victoire d'un ultra libéral, climatosceptique, antiféministe fêtée avec outrance et dangerosité. C'est à coup de tronçonneuse qu'il compte taillader les dépenses publiques ! Privatisations, école et santé publiques laminées, libéralisation du port des armes et vente d'organes, dynamitage de la banque centrale et dollarisation de l'économie. L'ancien Président laisse un pays avec une pauvreté qui a augmenté de 50 % et une inflation qui atteint 54 %.

Milei est le pur produit d'un système qui ne trouve aujourd'hui d'issue que dans les populismes et les fascismes.

Après les Pays-Bas, l'extrême droite européenne se sent pousser des ailes.

Les partis xénophobes ont unanimement salué la victoire Geert Wilders aux législatives perçue comme un avant-goût de la vague brune qui pourrait submerger le continent à l'aune des élections de juin 2024.

Secrétariat du syndicat



25 novembre : journée internationale contre les violences faites aux femmes

2023 : 121 féminicides en France

En France, une femme est assassinée tous les trois jours, tuée par son conjoint ou ex-conjoint. Les victimes de féminicides ayant déjà signalé des violences ont vu leur plainte classée sans suite dans 80% des cas. 80 % des plaintes des femmes pour viol sont classées sans suite, moins de 1% d'entre elles aboutissent à une condamnation. La Fondation des Femmes estime à 2,6 milliards d'euros par an le budget minimum que l'État devrait consacrer à la protection des victimes de violences conjugales, sexistes et sexuelles en France. Aujourd'hui, l'État n'en dépense que 184,4 millions.

Le syndicat CGT vous souhaite ainsi qu'à vos familles de bonnes fêtes de fin d'année, une bonne santé et du peps pour continuer la lutte contre ce gouvernement de capitalistes.

Après avoir lu votre journal, faites-le circuler à vos proches, amis, voisins, etc...



► Pénurie de médecins, oui mais...

Nous manquons globalement de médecins et la fausse suppression du numéris clausus améliorera un peu la situation à partir de 2030 mais nous serons toujours loin du compte. Cependant, nous disposons actuellement d'un nombre de médecins conséquent qui permettrait une meilleure offre de soins très rapidement si un certain nombre de mesures étaient mises en œuvre. Elles concernent principalement le mode d'exercice et le mode de rémunération.

Prenons l'exemple des maternités. Il ne reste actuellement qu'environ 450 maternités sur le territoire et nous disposons d'environ 5 000 gynéco-obstétriciens, soit en théorie 10 professionnels par site. Mais malheureusement, ils sont très nombreux à ne pas ou plus réaliser d'accouchements, ayant orienté leur activité vers des activités moins contraignantes en cabinet pour réaliser des consultations, des échographies ou encore de la PMA.

En effet, dans cette spécialité comme dans d'autres qui obligent à effectuer de nombreuses gardes de nuit ou de week-end, il existe une fuite des médecins vers des modes d'exercice moins pénibles et paradoxalement plus rémunérateurs, du moins au regard du nombre d'heures effectuées.

Des pistes de solutions sont une différenciation très substantielle de la rémunération entre les différents modes d'exercice basée sur la pénibilité, couplée à une régulation de l'affectation des praticiens prenant en compte les questions d'aménagement du territoire et de sécurité de la population.

En ce qui concerne la médecine de ville, il est anormal que

les spécialités les moins contraignantes soient celles qui sont trop souvent les mieux rémunérées et dont l'exercice est le plus confortable. Alors que la population vieillit et devient de ce fait moins mobile, des médecins travaillant dans des structures pluri professionnelles, avec en priorité des infirmières, permettraient une organisation des soins adaptée avec un retour de la visite à domicile et une offre de soins dans ces centres de santé disposant d'un minimum d'équipement technique, évitant ainsi d'être obligé de se déplacer pour un examen sanguin ou un simple électrocardiogramme. Une telle organisation serait bénéfique pour les patients mais également diminuerait le nombre de passages aux urgences pour de simples consultations.

Pour cela, le médecin ainsi que les autres professionnels de santé libéraux ne doivent plus être obligés d'investir pour être propriétaires de leur outil de travail, mais travailler dans des Centres de Santé dont ils sont salariés. Ils peuvent ainsi dégager au minimum 20 à 25 % de leur temps en étant libérés des tâches de gestion et de logistique. Bien entendu, ce changement est radical mais il est nécessaire tant pour les patients que pour les professionnels qui, dans le système libéral actuel, souffrent d'un repli catégoriel qui se traduit par des chicaneries entre eux pour savoir qui gardera la responsabilité des actes les plus rémunérateurs. **La solution du salariat supprime les dépassements d'honoraires pour les patients et permet de rémunérer les soignants en fonction de leur utilité sociale, en incluant la pénibilité et le service rendu à la population.**

par Dr Christophe Prudhomme,
médecin urgentiste au SAMU 93

► UN PLFSS pour 2024

Dangereux et irresponsable

Avec un ONDAM (objectif national de dépenses de l'assurance maladie) en augmentation de 3,2 %, très inférieur à l'inflation pour la 2^e année consécutive, de nouvelles coupes dans les droits sociaux des assurés sont programmées et la situation catastrophique du système de santé va s'aggraver notamment à l'hôpital.

À contrario, un plan d'urgence de l'accès aux soins doit être décrété pour pouvoir accéder à des soins de qualité partout.

Le projet de loi pour le financement de la Sécurité sociale (PLFSS) pour 2024 réaffirme la prise de contrôle de l'État sur la Sécurité sociale. Il n'est qu'une mise en musique de la trajectoire dictée par les ministres de l'Économie et des comptes publics.

Leur priorité est de réduire la dette publique et de ramener le déficit public de 4,7 % en 2022 à 2,7 % en 2027 tout en augmentant les marges des grandes entreprises et au mépris des besoins sociaux.

Comme pour les services publics, une nouvelle crise d'austérité est programmée pour la Sécurité sociale.

Le gouvernement fait toujours plus payer aux assurés sociaux le trou qu'il continue de creuser (déficit attendu : 11,4 milliards d'euros dont 9,3 pour l'assurance-maladie). Ce sont 3,5 milliards d'économies fixés pour les dépenses de santé. Il n'a pas attendu le PLFSS 2024 pour doubler les franchises concernant l'achat de boîtes de médicaments ainsi que la

participation forfaitaire chez le médecin.

Les assurés sociaux paient encore plus de leur poche et, dans le même temps, de plus en plus de personnes (autour de 30 %) ne peuvent plus se soigner faute de moyens pour pallier la pénurie de médecins dans les territoires. Les pharmaciens et les chirurgiens-dentistes vont être mis à contribution, les uns pour délivrer des antibiotiques (cystite aigüe, angine) sans prescription médicale préalable, les autres pour limiter les urgences de soins dentaires.

Au contraire, nous exigeons l'ouverture de centres de santé publics avec plus d'étudiants en médecine formés pour irriguer tous les territoires.

Le PLFSS acte une nouvelle fois des exonérations de cotisations (notamment pour les entreprises) à hauteur de 88 milliards d'euros. Elles ont été multipliées par 3,5 depuis 10 ans et elles ont doublé durant le seul premier quinquennat d'Emmanuel Macron.

Les député.es ont, en première lecture, adopté sans vote les volets recettes et dépenses du PLFSS, suite au recours à l'article 49.3 de la constitution et au rejet des trois motions de censure déposées.

Ne pas donner les moyens nécessaires à la Sécurité sociale, c'est délibérément mettre en danger une grande partie de la population. Nous devons continuer à nous mobiliser pour que le budget de la Sécurité sociale réponde aux besoins de la population.

▶ AGIRC-ARRCO

La CGT signe pour s'opposer à la ponction du gouvernement sur l'argent des salarié.es et des retraité.es

À l'issue d'une consultation de l'ensemble de ses fédérations et unions départementales, la direction confédérale de la CGT a décidé de signer l'accord Agirc Arrco. La CGT a obtenu une revalorisation de 4,9 % du montant des pensions, soit le niveau de l'inflation ; ainsi que la fin du malus à compter du 1^{er} décembre 2023 pour les futurs retraités, et à compter du 1^{er} avril 2024 pour les retraité(e)s actuellement pénalisé(e)s par un malus de 10 %.

Cette signature s'accompagne d'une lettre de réserve sur la question du rendement et du taux de remplacement des futur(e)s retraité(e)s qui, du fait des accords précédents, seront pénalisé(e)s par des pensions toujours plus éloignées du salaire de fin de carrière.

Cette signature vise surtout à protéger les retraites complémentaires. En effet, après avoir imposé un violent report de l'âge de départ en retraite, le gouvernement veut prélever chaque année autour d'un milliard d'euros dans les caisses de l'Agirc Arrco pour financer le minimum contributif de retraite. Ceci aurait pour conséquence, en siphonnant les réserves, d'empêcher la revalorisation des pensions et de bloquer pour l'avenir toute possibilité d'amélioration de la situation des salarié.es et des retraité.es du privé.

Une double peine alors qu'ils et elles ont déjà été mis à rude épreuve par le patronat ces dernières années avec :

- ▶ un décrochage du montant des pensions par rapport aux prix,
- ▶ un système de malus les obligeant à travailler plus longtemps,
- ▶ la baisse programmée des pensions pour les actifs et le report de l'âge de départ à la retraite. Contrairement aux contre-vérités du gouvernement, les réserves de l'Agirc Arrco ne sont pas liées à la réforme du régime général mais aux cures d'austérité imposées par les précédents accords (non signés par la CGT).
- ▶ La réforme 2023, par ses effets néfastes pour des millions de futur.es retraité.es, n'aura un impact complet qu'en 2032 sur l'Agirc Arrco.

▶ Journal nouvelle organisation

Vous n'êtes pas ignorants des difficultés que notre syndicat multipro retraités, rencontre depuis des années. Le journal est très mal distribué, manque de nouveaux syndiqués par l'absence de continuité syndicale, des militants qui vieillissent, malades pour certains et qui aujourd'hui ne peuvent plus le distribuer.

Cette situation nous amène à organiser les choses différemment le journal ne sera plus imprimé par l'imprimeur Fauchery, sera toujours mensuel uniquement diffusé par courriel, nous vous demandons pour ceux qui ne l'ont pas fait de nous communiquer votre adresse messagerie rapidement afin de recevoir nos informations.

Une version papier sera faite localement par nos soins à la demande des camarades. Il suffira lors des collectifs de nous faire part de votre demande avec le nombre d'exemplaires. Pour les membres hors collectifs, nous communiquer vos



Le Président de la République n'en est pas à son coup d'essai ; il a toujours voulu la fin des retraites complémentaires pour faire main basse sur les réserves. C'était d'ailleurs un des objectifs de sa réforme à points, abandonnée en 2019 grâce à la puissante mobilisation unitaire à laquelle la CGT a pris une large part.

Avec cette signature, la CGT a donc pour objectif de maximiser le rapport de force pour empêcher le gouvernement de remettre en cause l'accord et de ponctionner dans les caisses de l'Agirc Arrco. La CGT se félicite d'avoir contribué à empêcher le gouvernement de déposer cette semaine un amendement au PLFSS prévoyant cette ponction.

Cependant, il ne s'agit, à ce stade, que d'un repli tactique face au risque d'une motion de censure des député(e)s. En effet, **le gouvernement relance son chantage sur les acteurs sociaux.** Il menace, si une nouvelle négociation ne débouche pas sur cette ponction, de déposer cet amendement d'ici au mois de décembre, avant la fin de l'examen du PLFSS.

La CGT le rappelle fermement : elle refusera de négocier le fusil sur la tempe.

Une fois gagnée cette bataille pour la sécurisation des ressources de l'Agirc Arrco, la CGT fera de l'amélioration des futurs droits à la retraite une priorité pour mettre fin au décrochage du niveau des pensions. Le sacrifice des jeunes générations par la baisse du rendement de l'Agirc Arrco est inacceptable !

Pour garantir le maintien du niveau de vie, la CGT propose d'augmenter les ressources de l'Agirc Arrco, par exemple en augmentant le montant de cotisation des entreprises qui ne respectent pas l'égalité salariale femmes/hommes.

adresses courriel aux adresses suivantes.

Cette nouvelle organisation sera appliquée dès le mois de janvier 2024.

Cgt-retraitésroussillon@orange.fr
Alainissartel26@gmail.com
Tél. : 06 83 68 73 97

Cette nouvelle organisation n'a pas été une décision facile à prendre mais indispensable pour pouvoir avancer correctement, continuer la lutte pour la création des centres santé, pour que nos revendications retraités soient entendues, que chacun puisse vivre décemment de sa pensions.

Cela va sûrement créer quelques désagréments pendant quelques mois le temps que tout se mette en place correctement.

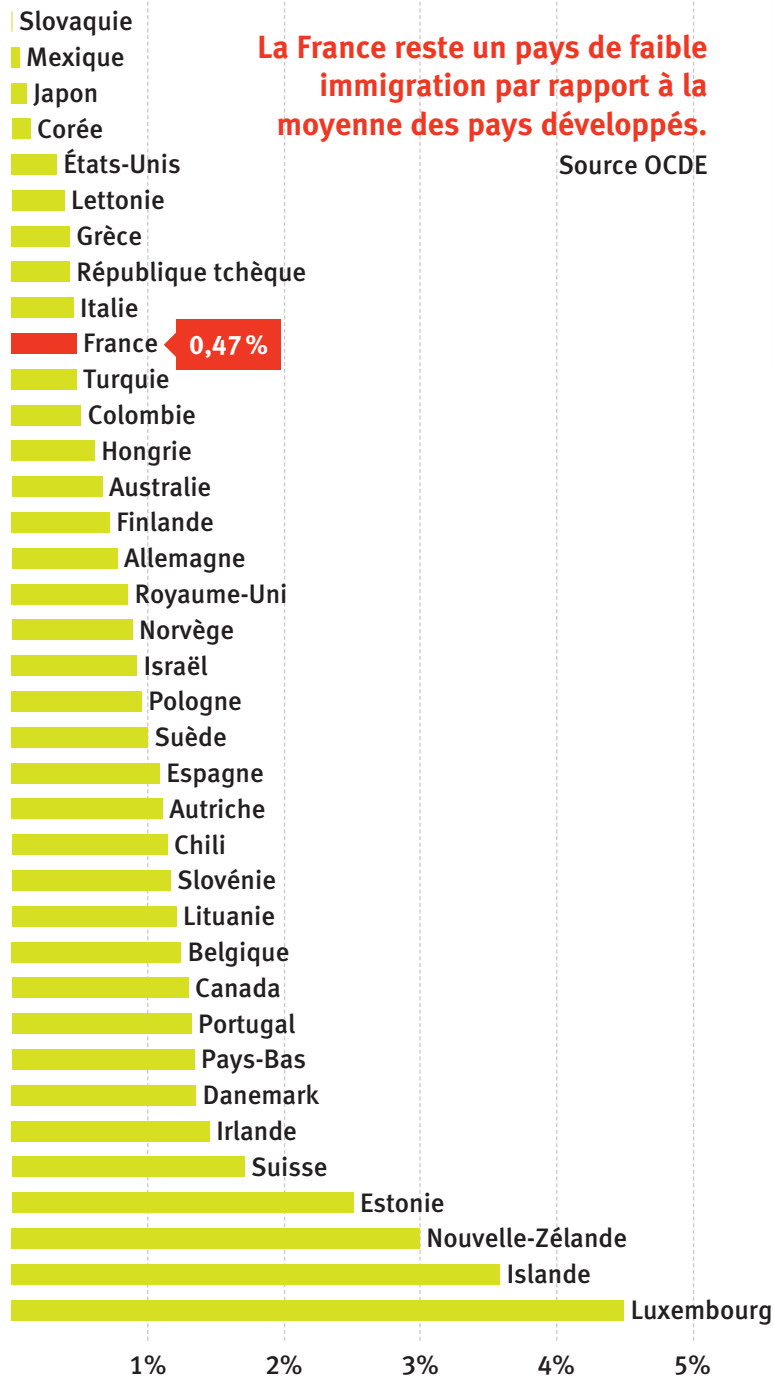
Merci de votre compréhension !

Loi immigration

Projet de loi immigration : suppression de l'article 3 par les sénateurs, de l'AME et « compromis pragmatique » de Darmanin.

Après avoir supprimé l'Aide médicale d'État, la droite sénatoriale, encouragée par les propos de Darmanin et arguant lutter contre un « prétendu appel d'air » a fait adopter l'AMU (aide médicale universelle) « recentrée » sur la prise en charge « des maladies graves et des douleurs aiguës ». Un non sens médical et économique les patients ne seront soignés qu'à partir de pathologies lourdes dont les traitements sont onéreux. Alors que Darmanin se dit favorable à une restriction drastique de l'AME, une commission parlementaire commandée par Borne conclut à la poursuite de ce dispositif, qui permet aux étrangers en attente de régularisation d'être soignés. La droite n'a pas voulu entendre parler de l'article 3, qui visait à créer une carte de séjour temporaire pour les sans-papiers dans les secteurs en tension. À la place, des demandes de régularisation soumises à la discrétion des préfets et malheureusement l'on connaît la suite qui sera donnée. Le projet de loi immigration doit revenir à l'Assemblée en décembre.

Aujourd'hui, en France, pays des Droits de l'homme, les violences à l'égard des personnes étrangères ne cessent de s'intensifier. Leurs droits fondamentaux sont ainsi quotidiennement bafoués : enfermements abusifs y compris d'enfants, de femmes, précarité aggravée, privation de soins et plus encore. Dans le même temps, amalgames assimilant personnes étrangères et personnes délinquantes, préjugés, contre-vérités, monopolisent l'espace médiatique, et sont instrumentalisés par de nombreux responsables politiques, créant un climat nauséabond qui divise notre société. L'extrême droite et la droite avec la macronie voient leurs vœux s'exaucer. C'est dans ce contexte, d'extrême montée du fascisme, que le Sénat vient d'adopter le projet de loi asile et immigration : un texte aux mesures indignes, absurdes et dangereuses qui vise à limiter encore plus drastiquement les droits et fragiliser les conditions de vie de milliers de personnes exilées, ainsi que celles de leurs familles. Droite et extrême droite même combat !



1 FRANÇAIS SUR 2 PENSE QUE LES POLITIQUES SONT CORROMPUS



Décès.

M. Robert DUPART

83 ans, Les Roches de Condrieu

... Ayons une pensée pour lui

Votre correspondant :

Nom : _____

Tél. _____

La prochaine réunion de notre collectif aura lieu le 8 janvier 2024 à 8h45 précises au foyer Henri Barbusse. Présence indispensable.

Site internet : <http://retraite-cgt-roussillon.doomby.com>